

didats présentés par le gouvernement ; et ce fut là l'un des principaux arguments par lesquels on prétendit démontrer la violation du Concordat par le Saint-Siège et l'impossibilité d'éviter la séparation.

M. Loubet à Rome

Un autre grief que l'on a coutume de relever contre le Saint-Siège est la protestation du 28 avril de l'année dernière, motivée par la visite de M. Loubet à Rome.

Il est inutile de revenir sur les raisons qui la justifient. Qu'il suffise de rappeler comment le gouvernement français en suite de la publication faite dans un journal parisien et due à une indiscretion inqualifiable, réclama des explications.

Le cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat, se déclara prêt à les fournir ; mais, attendu la gravité de la chose et la surdité notoire de l'ambassadeur, il demanda que les questions fussent posées par écrit, promettant une réponse également écrite dans l'espace d'une heure ou même d'une demi-heure.

Au lieu de cela, l'ambassadeur annonça le jour suivant que cette requête avait été interprétée comme une volonté d'éluder la question et qu'il avait reçu l'ordre de partir en congé.

N'est-ce pas là une nouvelle preuve évidente du propos délibéré du gouvernement français de rompre à tout prix avec le Saint-Siège ?

Les évêques de Laval et Dijon

Survinrent les douloureux incidents de Laval et de Dijon.

Sur les deux prélats pesaient de graves accusations qui, avec les progrès du temps, non seulement ne s'évanouissaient pas, mais plutôt s'aggravaient.

Quel de plus naturel qu'ils aient été appelés par le Saint-Père à Rome, pour s'expliquer à ce sujet ?

N'était-ce point un devoir sacré pour celui qui fut constitué par le Divin Rédempteur, Pasteur des Pasteurs dans son Eglise ?

Et n'est-ce point ainsi qu'il a coutume d'agir chaque fois que des